

# Compte-rendu de l'Assemblée Générale du 12 juin 2025

## ORDRE DU JOUR

- 1) Rapport moral du Directoire
- 2) Rapport financier du Trésorier
- 3) Cotisation 2024
- 4) Projets UASPS pour 2025 - 2026 (traité en CA)
- 5) Désignation des représentants au Conseil d'Administration
- 6) Appel à candidatures pour le Directoire

## Participants

Association	Nom	Prénom	Procuration donnée à
ABON	NGUYEN	Marie	
ADER	PARISOT	Jean-Pierre	
ADER	DELATTRE	Renée	
ADVMC	MARTIN	Françoise	
GRAAL	CADELEC	Jacques	
GRAAL	MÉRY	Marie-Claire	
VAB	SERGENT	Paul	
VIVA	SMIT	Harm	

## Pièces jointes

PJ1 : Liste d'émargement

# 1. Emargement

La liste d'emargement est jointe à cet envoi. 8 personnes présentes ou ayant donné procuration représentent 6 associations sur 12.

L'AG est ouverte à 17h15.

# 2. Rapport moral 2024

Harm Smit présente le rapport moral, résumant les activités de l'UASPS sur l'année 2024, dont une copie est incluse en annexe 1. Les points suivants ont été évoqués en complément :

## 2.1. Ligne 18

Harm Smit rappelle l'arnaque financière : la SGP évalue le cout du Grand Paris Express à 36 Md€ en se limitant aux coûts de construction, alors que la Cour des comptes l'évalue à 80 Md€ (en 2024) en incluant les frais financiers (emprunts à rembourser au moins jusqu'en 2070). Par rapport à l'évaluation de la Cour en 2017 (134 Md€), ce coût a baissé du fait des emprunts sous forme d'émission d'obligations vertes européennes.

MC Méry annonce que le maire de Palaiseau relance sa demande d'une gare L18 à Camille Claudel. Il souhaite relancer son projet d'urbanisation à l'est de la rue des Marnières pour des raisons électorales.

Un segment plat long de 200 m est prévu entre la sortie du tunnel et la montée sur le viaduc. Le quartier nouveau serait dans le rayon de 500 m autour de la gare (cf. image ci-dessous).



Autre exemple de la malhonnêteté de l'estimation de la SGP : l'abandon de la Ligne 17 Nord ferait économiser moins de 2,6 Mds€, alors que la Cour des comptes évalue l'économie (non dépense) à 9,6 Mds€.

## 2.2. Les PLU

Renée précise que, lors de son AG, Terre et Cité a annoncé avoir donné des avis concernant la ZPNAF sur de nombreux PLU.

Harm rappelle que les associations locales peuvent demander à être consultées sur les révisions de PLU de leur commune, avant l'enquête publique, mais rien n'y oblige la commune. En revanche, les associations agréées au titre du Code de l'environnement doivent être consultées si elles le demandent. Ce n'est pas le même régime que celui des « personnes publiques associées » (PPA, des organismes comme l'ONF, la Chambre d'agriculture, etc.), qui elles, sont invitées systématiquement à participer. L'UASPS peut donc imposer une participation associative là où l'association locale serait exclue de la consultation. En outre, l'UASPS peut conseiller les associations dans cette tâche et au besoin solliciter Maxime Colin, expert juridique de FNE-IDF. Cet avantage devrait être mis en avant lors des tentatives de recrutement de nouvelles associations. Action JP Parisot.

Paul rappelle que les règles de gestion de l'eau EGGE appliquées par l'EPAPS dans les ZAC du plateau se sont montrées très efficaces lors des inondations de l'automne 2024. En effet, aucune inondation n'a été observée sur le plateau grâce à la contention des eaux pluviales à différents niveaux en appliquant un débit de fuite approprié vers les rigoles.

## 2.3. Data centers

Lisses (91) devrait accueillir bientôt le plus grand data center d'Europe.

Il est toujours difficile d'être au courant des Enquêtes publiques. Renée recommande de lire tous les jours les annonces légales dans Le Parisien ou Le Républicain.

## 2.4. Relations avec les élus

Notre nouveau sénateur David Ros est très actif sur Facebook.

## 2.5. Santé

Action JP Parisot : se renseigner sur les recherches sur cancer & pesticides faites par le centre d'Avignon recommandé par MC Méry.

## 2.6. Organisation

Toujours 3 membres au Directoire de l'UASPS. La situation décrite comme préoccupante par les statuts (moins de 4) se prolonge durablement. De plus notre trésorier aspire à une retraite bien méritée !

La recherche d'une relève doit s'intensifier.

Une réunion de relance d'un candidat est à organiser avec le Directoire. Action JP Parisot.

## 3. Vote du rapport moral 2024

Il est procédé au vote du rapport moral par les associations présentes ou représentées :

Abstention : 0

Contre : 0.

Le rapport moral 2024 est approuvé à l'unanimité.

## 4. Rapport financier 2024

Paul Sergent présente le rapport financier, joint en annexe 2.

Une nouveauté apparaît au bilan : 4 000 € ont été versés sur un compte sur livret et rapportent à présent des intérêts.

Le compte d'exploitation 2024 se solde par un excédent de 169,51 €.

Concernant le financement des actions juridiques, rien de nouveau.

Les cotisations à l'UASPS ont été versées par 9 associations. Du fait de leurs difficultés financières, 3 associations, en ont été exemptées.

## 5. Vote du rapport financier 2024

Il est procédé au vote du rapport financier :

Abstention : 0.

Contre : 0.

Le rapport financier 2023 est approuvé à l'unanimité.

Marie-Claire Méry remercie le Directoire pour son action.

## 6. Cotisation 2025

Paul Sergent propose de baisser le montant de la cotisation à 70 euros, de manière à ne pas pénaliser les associations ayant des difficultés financières. Après discussion, il apparaît préférable de ne rien changer.

Le montant de la cotisation reste à 80 euros par association adhérente.

Il est procédé au vote de la cotisation :

Abstention : 0

Contre : 0.

Le montant de la cotisation inchangé est approuvé à l'unanimité.

## 7. Mise à jour de la liste des associations adhérentes

La liste des associations, sans changement par rapport à l'année précédente, figure en annexe 3.

Il est demandé à chacune de communiquer son effectif au 1<sup>er</sup> juin 2025. Ce nombre sera transmis à FNE-IDF pour déterminer le nombre de voix dont dispose l'UASPS pour voter en assemblée générale de FNE-IDF.

## 8. Désignation des représentants au Conseil d'Administration

La liste des représentants au CA, sans changement par rapport à l'année précédente, est affichée à l'écran et n'appelle pas de remarques des participants. Elle est rappelée ci-dessous en Annexe 4.

Depuis l'absence de Lionel, l'ASEOR est peu présente au CA. Une réunion entre le Directoire et la Présidente d'ASEOR est à organiser pour analyser la situation et rechercher une solution. Action Paul Sergent (membre de l'ASEOR).

## 9. Conclusion

L'AG se termine à 19h, et la réunion se poursuit par le CA.

## 10. Annexe 1 :

### AG de l'UASPS du 12 juin 2025 – Rapport d'activités 2024

Nous présentons les actions de l'UASPS au cours de l'année 2024 en six thèmes :

- Enjeux et projets d'aménagement
- Nos relations avec les institutions et les élus
- Nos relations avec FNE Île-de-France
- Notre communication
- Notre organisation
- Conclusion

#### 10.1. Enjeux et projets d'aménagement

##### 10.1.1 La révision du SDRIF

En 2023, le Conseil régional d'Île-de-France (« la Région ») a procédé à la révision du Schéma directeur de la région Île-de-France (SDRIF). C'est le document d'urbanisme du plus haut niveau, qui s'impose aux documents de rang inférieur, en particulier le Schéma de cohérence territoriale (SCoT), le Plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi) et le Plan local d'urbanisme communal (PLU).

Le nouveau schéma aura pour horizon l'an 2040. Pour mettre en avant les aspects environnementaux du futur schéma, la Région l'a baptisé SDRIF-Environnemental (SDRIF-E). Cela se traduit par des slogans comme zéro artificialisation nette (ZAN), zéro émission nette (ZEN) et zéro déchet. Nous considérons que cela relève essentiellement du greenwashing.

L'enquête publique a eu lieu en février-mars 2024, à laquelle l'UASPS a contribué. Notre avis dénonce, entre autres, l'erreur conceptuelle fondamentale consistant à vouloir à la fois établir un aménagement polycentrique – visant un rapprochement domicile-travail et un cadre de vie amélioré – et une « région hyper connectée ».

##### 10.1.2 La ligne 18

Rappelons que cette ligne du Grand Paris Express (GPE) comporte deux tronçons : Orly-Saclay et Saclay-Versailles, dont les caractéristiques et les horizons de réalisation diffèrent. Le premier traverserait une zone déjà urbanisée par le cluster Paris-Saclay et devrait entrer en service en 2026 (Massy-Saclay et 2027 (Orly-Massy). Nous avons toujours soutenu que ce n'est pas une bonne approche pour desservir Paris-Saclay, mais les travaux ont avancé au point où nous ne pouvons plus guère nous y opposer. Le second tronçon prendrait en écharpe le plateau agricole à l'ouest de Saclay et sa réalisation est prévue pour 2030. C'est ce tronçon qui serait le plus nocif : à notre avis, il condamnerait à terme le plateau agricole.

La zone de protection naturelle, agricole et forestière (ZPNAF) ne saurait durablement résister à la pression exercée par la présence d'un transport lourd, auquel il serait très facile de rajouter des gares, cela d'autant plus que la Société du Grand Paris (SGP, rebaptisée Société des grands projets depuis décembre 2023) a décidé la mise au sol de la partie auparavant prévue en viaduc entre Villiers-le-Bâcle et Magny-les-Hameaux.

Rappelons qu'en 2020, la SGP avait organisé une première enquête publique modificative, principalement pour autoriser la gare du Christ de Saclay, mais aussi pour approuver une importante évolution de l'évaluation socio-économique de tout le réseau GPE et de la ligne 18 en particulier. En janvier 2021, le décret correspondant a été promulgué, à l'encontre duquel un recours en Conseil d'État a été déposé en mars 2021 par un groupe de 8 associations et fédérations d'associations, dont l'UASPS, sous la houlette de FNE IdF. Les autres partenaires sont ENE, UAPNR, AGPV, URB, AVB et Les Jardins de Cérès AMAP. Entre autres, ce recours contestait le chiffrage de l'évaluation socio-économique. Au mémoire en défense déposé par la SGP, nous avons répondu par un mémoire en réplique, insistant notamment sur les chiffrages truqués de la SGP. Rien n'y a fait, le rapporteur public l'a glissé sous le tapis, puis les juges du Conseil d'État ont rejeté notre recours sous prétexte du soi-disant caractère stratégique de la ligne 18 pour la réussite du cluster Paris-Saclay

À la suite de ce mauvais coup, nous avons entrepris de faire passer des messages à certains membres du gouvernement les informant des mauvais procédés de la SGP et en 2024 nous avons poursuivi, au sein de COLOS, la dénonciation de ces trucages, qui a notamment alimenté le livre [\*L'imposture du Grand Paris Express, un éléphant blanc qui trompe énormément\*](#), publié en décembre 2024. Grâce au rapport de la Cour des comptes d'avril 2024, nous avons pu mettre en évidence que le Grand Paris Express dans son ensemble est un projet largement déficitaire et n'aurait jamais pu être déclaré d'utilité publique si son évaluation avait été conduite par une tierce partie indépendante et non par la SGP, juge et partie. C'est dû aux frais financiers, dont la Cour des comptes montre qu'ils sont plus élevés que les coûts de construction, mais qui n'ont jamais été pris en compte dans les évaluations. Ainsi, la Cour a chiffré à 9,6 milliards les frais évités en cas d'abandon de la ligne 17 Nord, dont la SGP évalue le coût de construction à 2,6 milliards. Elle n'a pas fait le calcul équivalent pour la ligne 18 Ouest (tronçon Saclay-Versailles), mais le résultat devrait être similaire. C'est pourquoi nous persistons à réclamer un moratoire sur ces deux lignes, malgré les travaux qui y sont en cours.

Comme en 2022 et 2023, la Cour des comptes a sollicité, dans le cadre de sa « plateforme citoyenne » des propositions de « contrôle » (dossiers à épilucher par la Cour) et [nous avons à nouveau suggéré, en septembre 2024 que la Cour mette son nez dans les évaluations socio-économiques truquées du GPE](#), en particulier celle de la ligne 18. Contrairement aux soumissions précédentes cette troisième proposition est toujours en cours d'évaluation.

Les travaux sur le tronçon à l'ouest de Saclay ne passent pas inaperçus, nos amis de Châteaufort et de Villiers-le-Bâcle en témoignent : la circulation est perturbée sur la RD 36, qui jouxte le tracé de la ligne, et l'évacuation des eaux du chantier nécessite la mise en place d'un gros tuyau vers la rigole de Châteaufort.

Quant aux travaux sur le tronçon Massy-Saclay, l'EPAPS nous a appris que le terrain entre le CEA et la gare du Christ de Saclay, qui était occupé par « l'usine à voussoirs », accueillera un « pôle d'échange multimodal ». Ce projet sera réalisé sous maîtrise d'ouvrage de la CPS.

Le terrain concerné fait partie d'une ZAD (zone d'aménagement différé), instaurée en 2014 par l'EPAPS sur la commune de Saclay et que l'EPAPS va transformer en ZAC (zone d'aménagement concerté). Sur un terrain appartenant à la société Razel, situé entre la D446 et la N118, on prévoit la construction de 1400 logements.

### 10.1.3 Les terres agricoles et la ZPNAF

La pérennité de la ZPNAF serait extrêmement douteuse au cas où le tronçon ouest de la ligne 18 serait réalisé.

La ZPNAF bénéficie d'une charte, qui définit un ensemble de règles de bonne conduite, dépourvues de toute valeur juridique. Depuis de nombreuses années, nous réclamons un règlement opposable aux tiers, en vain.

Les désordres de désignation et de délimitation de parcelles en limite de la ZPNAF apparus précédemment n'ont pour l'instant pas trouvé de solutions satisfaisantes. On peut craindre un certain grignotage, sur lequel nous n'avons guère de prise.

### 10.1.4 Les PLU

Rappelons que l'UASPS, en tant qu'association agréée au plan régional au titre du Code de l'environnement, peut être consultée dans le cadre de projets d'urbanisme et d'aménagement. Ainsi, l'UASPS peut demander de participer (ou y être conviée) aux réunions consultatives dans le cadre de l'élaboration ou de la modification d'un PLU. C'est ainsi qu'en 2024, l'UASPS a été invitée à la présentation de la révision du PLU de Vauhallan.

Rappelons par ailleurs que les communes de la CPS refusent un PLUi (PLU intercommunal), chaque maire voulant rester maître chez lui... Cependant, pour plusieurs petites communes la CPS assure l'instruction des demandes de permis de construire.

Dans le cadre de l'enquête publique sur la modification du PLU d'Orsay, l'UASPS s'était précédemment exprimée en concertation avec l'ASEOR et en s'inspirant de l'avis de la MRAe (mission régionale de l'Autorité environnementale). Le PLU révisé a été arrêté par le Conseil municipal en mars 2024, mais il restera à le mettre en conformité avec les exigences de la ZAC de Moulon.

Concernant la zone de Courtaboeuf – qui, bien qu'étant située dans l'OIN, relève de la CPS, non de l'EPAPS –, il y a eu une enquête publique en avril-mai 2024 visant à « maîtriser » la fin de l'aménagement de la zone, en particulier pour les data centers et les commerces, nécessitant des modifications conjointes des PLU sur trois communes Les Ulis, Villebon et Villejust. L'UASPS y a contribué par un avis pour Villebon et Les Ulis, souhaitant limiter les possibilités d'installation de data centers à trois secteurs bien définis.

Pour cette zone, nous souhaitons par ailleurs que soient appliquées pour les eaux de surface les règles définies pour le plateau de Saclay par l'EGGE ([Étude globale de gestion de l'eau](#)), mais sur cette question aucun progrès n'est enregistré pour l'instant.

### 10.1.5 Les data centers

En raison de l'explosion incessante des volumes de données transitant sur Internet, accentuée encore par l'envol des plateformes d'intelligence artificielle, l'Île-de-France et tout particulièrement l'Essonne sont envahies par les data centers. C'est le cas aussi dans notre secteur, où nous avons suivi l'émergence de plusieurs gros centres implantés aux Ulis et à Villebon, près des lignes à haute tension, ainsi qu'à Marcoussis.

En mars 2024, l'UASPS était invitée à une réunion en préfecture sur l'alimentation électrique d'un data center Colt 4 à Villebon, dans la zone de Courtabœuf. Deux mois plus tard, elle a également participé à une réunion en préfecture à propos de l'alimentation électrique du data center Data4 à

Marcoussis. Celui-ci se distingue par la mise en œuvre d'un nouveau procédé d'utilisation de la « chaleur fatale », où sont impliqués la CPS et divers organismes de l'Université Paris Saclay.

#### **10.1.6 La gestion des eaux**

Au premier semestre, l'UASPS a soutenu une initiative de Christian Guin d'adresser un courrier aux autorités préfectorales, intercommunales et communales pour les alerter sur les conséquences de la présence d'eaux souterraines. En effet, on constate de plus en plus d'accidents sur les chantiers immobiliers, notamment dans la vallée de l'Yvette, dus à la présence d'eaux souterraines (anciens cours d'eau, nappes perchées, ...) dans les terrains de la vallée et des coteaux. La pression immobilière est telle que les risques associés sont sous-estimés voire ignorés dans les documents d'urbanisme. Aussi, sachant que le SAGE (schéma d'aménagement et de gestions des eaux) s'impose aux PLU, le but de cette action est d'obtenir l'inclusion dans le SAGE Orge/Yvette de directives pour la détection et la prise en compte de ce type de risque. L'UASPS a fait l'inventaire des chantiers affectés par ce problème à Villebon, Orsay et Bures

Au mois d'octobre 2024, d'importantes précipitations ont provoqué de grosses inondations en vallée de l'Yvette ; la vallée de la Bièvre n'a guère été affectée, la régulation des flux (par le SIAVB) y étant plus efficace. Au mois de décembre, le SIAHVY et les élus ont organisé des réunions publiques dans six communes de la vallée avec, pour chacune d'elles, présentation chronologique des événements pluvieux et des écoulements le long de la rivière et discussion sur les travaux d'augmentation des capacités de stockage (bassins, zones humides, ...) et des possibilités de leur accroissement futur.

Nous avons eu quelques inquiétudes sur l'avenir de la rigole de Corbeville, la réalisation de sa reconnexion au-dessus de la N118l et la pérennité des ouvrages (ponts, murets, ...), d'autant que quatre acteurs sont impliqués dans sa gestion : l'EPAPS, le SIAHVY, le SIAVB et la ville d'Orsay. La vigilance reste de mise, les aménagements de voirie entre le domaine de Corbeville et le rond-point de Corbeville sont préoccupants.

## 10.2. Nos relations avec les entités institutionnelles et les élus

### 10.2.1 Relations avec l'EPAPS

Les réunions d'information des associations se sont arrêtées après celle du 4 avril 2023. À la suite du changement à la tête de l'EPAPS (Philippe Van de Maele remplacé par Martin Guespereau), notre demande de rencontre a été honorée après relance.

En effet, une réunion avec la direction de l'EPAPS a eu lieu le 12 septembre 2024 entre MM. M. Guespereau, V. Petite et Mme C. Guignan pour l'EPAPS, et MM. J-P. Parisot, P. Sergent H. Smit et Mmes R. Delattre, M-C. Méry pour l'UASPS. Notre demande de reprise des concertations avec les associations a été bien reçue après la démonstration de notre ancienneté et de la qualité de nos savoirs, et l'explication du plan de gestion des eaux. Aussi, M. Guespereau a pris l'engagement de poursuivre nos échanges.

### 10.2.2 Relations avec la CPS

Avec les précédents de la CAPS et de la CPS, nous avons l'habitude de nous réunir une fois par an. Nous avons pu, non sans mal, renouer avec cette pratique en rencontrant l'actuel président de la CPS Grégoire de Lasteyrie en novembre 2022. Nous avons adressé une nouvelle demande de réunion en mai 2025 et attendons la réponse de Grégoire de Lasteyrie.

### 10.2.3 Participation à la CLI des installations nucléaires de Saclay

Ayant trouvé un nouveau secrétaire général, la Commission locale d'information, présidée par notre sénatrice et conseillère départementale Laure Darcos, a repris ses activités en décembre 2024.

Jean-Pierre Parisot a participé à un séminaire organisé par l'ASN sur les orientations du 5<sup>ème</sup> réexamen décennal des réacteurs de 900 MW. L'objectif est de s'assurer pour ces 32 réacteurs, de vérifier qu'ils peuvent continuer à fonctionner jusqu'à 60 ans, dans des conditions de sécurité nominales.

Jean-Pierre Parisot a également poursuivi sa participation au dialogue technique sur la Demande d'Autorisation de Création (DAC) de Cigéo, installation de stockage de déchet radioactifs de Bures (Aube). En juillet 2024, il a participé à une visite du laboratoire préfigurant cette installation, en surface et au fond.

### 10.2.4 Participation au CoDERST

En juillet 2024, l'UASPS a été invitée à participer aux travaux du CoDERST (Conseil départemental pour l'Environnement, les Risques Sanitaires et Technologiques) de l'Essonne. L'Union y est représentée par Jean-Pierre Parisot (suppléant Harm Smit).

L'UASPS a pu participer à trois réunions mensuelles en 2024.

### 10.2.5 Relations avec les députés locaux

Les relations avec nos députés locaux se sont fortement distendues. Paul Midy brille par son absence sur le terrain et ne semble guère s'intéresser qu'à l'aide aux start-up. Notre demande d'entretien avec Jérôme Guedj, est restée sans réponse.

## 10.3. Nos relations avec FNE Île-de-France

En 2024, FNE IdF a organisé de nombreux événements dans différents domaines liés à l'environnement au sens large. Nous encourageons les membres de nos associations à s'abonner à

la « [newsletter](#) » [FNE IdF](#) qui permet d'en être informé.

Jean-Pierre Parisot, qui représente l'UASPS au CA de FNE-IdF a participé à quatre réunions. Les principaux sujets auxquels il a pu participer sont : la révision des statuts, la stratégie 2025-2030.

Harm Smit et Jean-Pierre Parisot ont participé à la célébration des 50 ans de FNE-IdF en mai 2024 et à l'AG en avril 2024.

Jean-Pierre Parisot a poursuivi sa participation au groupe de travail santé-environnement de FNE-IdF et sa représentation (en tant que suppléant) à la Commission régionale de santé et de l'autonomie de l'Agence régionale de santé (ARS) d'Île-de-France. A ce titre, il a participé aux projets suivants :

- Plan Régional Santé Environnement régional (PRSE4) : à la suite du travail de contribution réalisé en décembre 2023, participation au groupe « gouvernance » avec l'ARS.
- Avis sur la révision du Plan de Protection de l'Atmosphère de la Région IdF.
- Etude de l'Appel à Manifestation d'Intérêt de FNE national sur la mesure de qualité de l'air au moyen de capteurs portatifs.

Dans le domaine des pesticides, il a suivi trois webinaires organisés par FNE sur les sujets suivants :

- Utilisations et impacts des pesticides (septembre 2024)
- Réglementation liée aux pesticides (octobre 2024)
- Alternatives aux pesticides (novembre 2024).

Les supports de ces séminaires, qui sont des documents de référence, sont consultables sur le site de l'UASPS.

Harm Smit est membre du comité de rédaction de la revue *Liaison*, à laquelle il contribue occasionnellement pour des articles.

Nous entretenons de bonnes relations avec le conseiller juridique de la fédération, Maxime Colin, qui prodigue parfois de bons conseils, mais qui est très sollicité.

#### 10.4. Notre communication

En 2024, nous avons mis à jour notre feuille de présentation et notre charte du plateau de Saclay.

Jean-Pierre Parisot a entrepris la refonte du site Internet de l'UASPS.

#### 10.5. Notre organisation

La gouvernance collégiale de l'Union sous forme d'un directoire fonctionne maintenant depuis cinq ans. Elle bénéficie d'une bien meilleure répartition des charges, mais depuis le décès de Katy Tréca et les démissions de Claude Chevreau et de Jean-Marc Calloud pour raisons de santé, **nous manquons de bras** et faisons sans cesse appel aux bonnes volontés pour rejoindre le directoire, sans succès jusqu'à présent.

Les différentes participations extérieures ont été réparties entre les membres du directoire :

- FNE Ile de France : Jean-Pierre Parisot
- ENE : Harm Smit
- COLOS : Harm Smit coordinateur
- CLI des installations nucléaires de Saclay : Jean-Pierre Parisot

Le rythme des réunions a été maintenu à une réunion par mois, sauf pendant les vacances d'été, alternant réunions du directoire et réunions du CA.

En 2024, le CA s'est réuni en mars, juin et novembre ; l'AG a eu lieu en juin.

Le directoire a informé l'ensemble des associations adhérentes de ses travaux, via les comptes-rendus de CA et les notes du directoire. Elles ont été consultées lorsqu'il en était besoin.

Les outils informatiques sont en place :

- la messagerie : [contact@uasps.fr](mailto:contact@uasps.fr) pleinement opérationnelle,
- Le site Internet <https://uasps.fr>, dont l'alimentation se poursuit progressivement.

## 10.6. Conclusion

Le rouleau compresseur Paris-Saclay continue de progresser et nous devons continuer à nous mobiliser pour essayer d'en limiter les dégâts.

En 2025 (et au-delà), il faudra continuer à se battre

- pour rendre « vivable » la nouvelle entité (plateaux et vallées) issue de l'OIN ;
- pour la protection de la santé des personnes du plateau et des vallées, menacée par la pollution (notamment sonore et chimique) et le changement climatique ;
- contre le tronçon Saclay-Versailles de la ligne 18, qui résulterait, s'il était réalisé, en l'urbanisation massive du plateau ;
- en faveur de moyens de desserte plus pertinents et moins onéreux ;
- pour les liaisons vallées-plateau (voitures, cyclistes, piétons...) ;
- pour limiter l'urbanisation en particulier pour le quartier de Corbeville et la commune de Saclay ;
- pour assurer la préservation de la ZPNAF ;
- pour la protection du patrimoine architectural, y compris la réalisation du programme de restauration des rigoles et leur reconnexion aux fontaines de Versailles ;
- pour la protection des personnes et des biens des vallées face aux menaces d'inondation ;
- pour améliorer l'offre de soins médicaux, qui risque d'être perturbée par l'implantation du nouvel hôpital sur le plateau.